

<http://www.ujfp.org/spip.php?article7024>



Antisionisme et antisémitisme : un amalgame honteux

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -



Date de mise en ligne : mardi 12 mars 2019

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Par Henri Pena-Ruiz. Tribune publiée le 11 mars 2019 dans Libération.

Que des antisémites se fassent passer pour des antisionistes pour échapper à la loi n'autorise pas le législateur à entretenir la confusion. L'antisionisme ne conteste pas l'existence d'Israël, mais la façon dont ce droit est mis en oeuvre au détriment des Palestiniens.

L'antisionisme n'est pas une « forme réinventée d'antisémitisme », comme le prétend à nouveau M. Macron. Il y a un abîme entre l'abjection de la haine raciste et le rejet d'un projet politique discutable. Nombre de juifs, d'ailleurs, furent et sont antisionistes. Quels « arguments » sont avancés pour fonder un tel amalgame ? Il y en a couramment deux.

Le premier est le fait que des antisémites se déguisent en antisionistes pour exprimer leur haine raciste tout en échappant à une sanction judiciaire. Ce fait est indiscutable. Mais en quoi l'utilisation malhonnête d'une invocation de l'antisionisme disqualifie-t-il celui-ci ? L'identité des deux notions n'en est nullement prouvée. Le tortionnaire nazi Eichmann se disait kantien... Faut-il rendre Kant responsable de la Shoah sous prétexte qu'un criminel antisémite se déclare kantien ?

Le deuxième argument est en apparence plus solide. En apparence seulement. Le voici. En critiquant Israël, l'antisionisme nierait le droit du peuple juif de se constituer en communauté nationale et rejoindrait ainsi l'antisémitisme comme discrimination infligée à un peuple. Pourtant, si l'on est de bonne foi, on sait bien que ce n'est pas le droit à l'existence d'Israël qui est contesté, mais la façon dont ce droit est conçu et mis en oeuvre, au détriment du peuple palestinien. Si l'on admet le droit du peuple juif de se constituer en nation, on accordera qu'il ne peut se réaliser en niant ce même droit aux Palestiniens. La Palestine, en effet, ne fut jamais « une terre sans peuple » disponible pour « un peuple sans terre ». Ce que nul ne peut contester, c'est le droit à l'existence d'un État dans lequel le peuple juif cesserait d'être victime de rejet et de discrimination. Mais cela n'implique nullement qu'un tel État lui soit exclusivement dévolu, du moins là où vit déjà un autre peuple.

Lorsqu'en France l'extrême droite s'appuie sur une conception ethno-religieuse de la nation, on s'en indigne à juste titre. La France n'est plus et ne peut plus être « la fille aînée de l'Eglise ». Le « creuset français » dont parle Gérard Noiriel suppose une autre conception de la nation, issue de Rousseau et de la Révolution. La nation est désormais une communauté de droit où les citoyens et les citoyennes décident de vivre ensemble, en se donnant des lois communes fondées sur les droits humains, et non sur des particularismes producteurs d'exclusion. Le droit à l'existence de l'Etat français suppose que les différentes composantes de sa population jouissent de cette égalité juridique, à rebours de tout communautarisme. Tel est l'universalisme qui intègre les « différences » sans les nier.

En ce qui concerne Israël, l'opinion antisioniste n'aurait aucun sens ni aucune justification si Palestiniens et juifs jouissaient des mêmes droits dans un Etat dont la Constitution interdirait toute discrimination effectuée sur une base ethno-religieuse, et toute colonisation des terres d'un peuple par un autre peuple. L'histoire même du sionisme est éloquent. A l'origine, c'est un projet inspiré à Theodor Herzl par l'affaire Dreyfus qui le fit douter de l'intégration possible des juifs au sein des nations. D'où l'idée d'un Etat où ils ne seraient plus victimes de discrimination. Mais le titre de son livre paru en 1896 fut ambigu (l'État des juifs, et non « l'État juif »). Fallait-il prévoir un Etat dévolu aux seuls juifs, ou un État pouvant faire vivre des populations d'origines distinctes ? La question devint cruciale avec la déclaration Balfour en 1917, par laquelle l'impérialisme anglais disposa comme à son habitude d'un bien qui ne lui appartenait pas. Cette déclaration jeta les bases d'un foyer national pour les juifs, tout en stipulant que ce foyer devait être compatible avec les droits civiques des Arabes. Relisons : « Cher Lord Rothschild, le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif étant

clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte aux droits civiques et religieux des collectivités non juives de Palestine. »

Lors du congrès sioniste de 1942 à New York, Martin Buber et Judah Magnes posèrent la question clé de la coexistence des juifs et des Arabes sur la même terre. Pouvait-on fonder Israël comme État juif, sur une terre déjà peuplée, et n'accorder aux Arabes de Palestine qu'un statut subalterne ? Ils refusaient une telle perspective et plaidèrent pour un État binational. Judah Magnes, notamment, avertit : « Le slogan "État juif" équivaut à une déclaration de guerre aux Arabes. » Refus de David Ben Gourion, qui l'emporta.

Qui peut oublier le drame du peuple palestinien, exilé de sa terre ? Pour lui, les colonies israéliennes, hypocritement rebaptisées « implantations », et la récente décision de la Knesset de consacrer la définition d'Israël comme État juif, comme d'annexer Jérusalem-Est et de proclamer la ville « capitale éternelle d'Israël », sont des provocations et des humiliations. Comment construire la paix sur de telles injustices, qui consacrent la loi du plus fort ?

Aujourd'hui, l'historien israélien Shlomo Sand entend promouvoir un État soucieux de l'égalité des citoyens qui le composent, qu'ils soient arabes ou juifs. L'imaginaire religieux de « la terre promise », et du « peuple élu » ne peut valoir légitimation historique du sort infligé aux Palestiniens. Spinoza, grand penseur de la laïcité, mettait en garde contre une instrumentalisation de la religion, dont on voit le rôle mortifère. Universaliste, il précisait que Dieu n'élit (eligere, « choisir ») aucun peuple en particulier, mais tous les peuples respectant la justice.

C'est au nom du « peuple élu » et de « la terre promise » qu'Ygal Amir assassina Yitzhak Rabin le 4 novembre 1995, « sur ordre de Dieu ». En Israël même, nombre de partisans d'une paix fondée sur la justice se disent post-sionistes, marquant ainsi leur distance à l'égard d'un concept qui conduit à l'oppression des Palestiniens. Dès lors, pourquoi tenter d'interdire sa critique ? Cette démarche liberticide est scandaleuse. La lutte contre l'antisémitisme sera d'autant plus forte qu'on aura cessé de la brouiller par un amalgame irrecevable.

Auteur du Dictionnaire amoureux de la laïcité (Plon).

Henri Pena-Ruiz